

La Marge Maison CMLS



La Marge Maison CMLS est un produit d'emprunt flexible qui permet à vos clients de tirer parti de la valeur nette de leur maison pour accéder à des fonds supplémentaires. Que ce soit pour l'investissement, la rénovation, la consolidation de dettes ou les dépenses imprévues, vous avez une nouvelle option pour aider vos clients à atteindre leurs objectifs à long terme. La Marge Maison CMLS, elle est disponible quand ils en ont besoin.

Combinaison hypothèque et marge de crédit hypothécaire (2^{iem} rang)

- Pour être admissible à la Marge Maison CMLS de crédit hypothécaire, l'emprunteur doit avoir un prêt hypothécaire CMLS en vigueur.
- Si un emprunteur contracte simultanément un prêt hypothécaire de premier rang CMLS et une Marge Maison de crédit hypothécaire, deux applications distinctes sont requises. La seule exception à cette exigence concerne les demandes au Québec et auprès de certains courtiers en Ontario, où un processus de demande unique s'applique.
- La première hypothèque peut être assurée, assurable ou non-assurée.
- Le paiement minimum est l'intérêt seulement et la fréquence mensuelle.
- Propriétaire occupant seulement – les propriétés locatives ne sont pas autorisées.
- ABD/ATD – 39/44.
- La marge hypothécaire est qualifiée sur la limite approuvée, amortie sur 25 ans au taux le plus élevé entre le taux de qualification ou le taux contrat + 2% .
- Le pointage de crédit minimum est de 700 pour tous les emprunteurs.
- Le montant minimum de la Marge Maison de crédit hypothécaire est de 50 000 \$.
- Le RPV combiné maximal est de 80%, Pour les propriétés d'une valeur supérieure à 1 M\$, une échelle mobile peut s'appliquer.
- Limite de la marge de crédit, maximum 50% de la valeur de l'évaluation.
- Disponible pour les achats, transferts et refinancement.
- Territoire autorisé : Selon nos règles.
- Évaluation requise.

Contactez votre Directeur Régional pour plus d'information.

CMLS HomeLine HELOC FAQ

1. 1) Quel est le paiement minimum pour la Marge Maison CMLS?

Le paiement minimum exigé correspond aux intérêts mensuels seulement.

2. Comment les clients peuvent-ils accéder à leur Marge Maison CMLS?

Les clients peuvent accéder à leur marge de crédit de trois façons :

- Par le portail client en ligne, trois jours après le déblocage des fonds hypothécaires : <https://compassdirect.cmls.ca/home>
- En appelant le 1 888 995-2657 (sans frais)
- En envoyant un courriel à service@cmls.ca pour initier une demande (le client recevra une confirmation par courriel du retrait demandé)

3. Les clients peuvent-ils configurer un remboursement régulier de capital, en plus des intérêts mensuels exigés pour leur Marge Maison CMLS?

Oui. Il suffit d'envoyer une demande à service@cmls.ca ou d'utiliser le portail client en ligne.

4. En combien de temps les fonds demandés sont-ils versés à partir de la Marge Maison CMLS?

Les demandes reçues avant 10 h 45 (HP) / 13 h 45 (HE) sont traitées le jour ouvrable suivant. Le dépôt peut ensuite prendre de un à trois jours ouvrables, selon l'institution financière du client.

5. CMLS facture-t-elle des frais mensuels ou des frais à chaque retrait à partir de la Marge Maison?

Non. Une fois le prêt déboursé, aucuns frais ne s'appliquent pour retirer ou rembourser des fonds par l'entremise de la Marge Maison CMLS.

6. Le client doit-il faire deux paiements distincts, un pour l'hypothèque et un pour la Marge Maison?

Oui. Le paiement hypothécaire est distinct du paiement mensuel d'intérêts pour la marge de crédit. Il y a donc au minimum deux paiements distincts. Tout paiement additionnel versé sur la Marge Maison viendra s'ajouter à ces deux paiements.

7. Le plafond de la Marge Maison augmente-t-il à mesure que l'hypothèque est remboursée?

Non. Deux charges hypothécaires distinctes sont enregistrées. Le montant autorisé pour la marge demeure fixe pour toute la durée du prêt. Il est recommandé de demander le montant maximal souhaité dès la demande initiale.

8. Quelle est la rémunération offerte pour la Marge Maison CMLS?

Pour un terme de cinq ans avec un prêt assuré ou assurable, vous recevrez 105 points de base (bps) à la clôture pour la portion hypothécaire. Pour la portion marge de crédit hypothécaire, les 50 points de base supplémentaires sont versés sur le solde moyen des 60 premiers jours. Pour la portion prêt hypothécaire, la rémunération standard s'applique.